Nature En Ville
Restaurer et valoriser la nature en ville

Mobilisation du DPU pour installer une régie agricole et alimenter les cantines scolaires en légumes bio

Légende : Régie agricole de Mouans- Sartoux (06)
Crédit : http://mead-mouans-sartoux.fr/

En 2005, grâce au Droit de préemption urbain (DPU), la commune de Mouans-Sartoux (06) a acquis un ancien domaine agricole de 4 hectares comprenant un mas provençal. Le terrain était alors classé en zone NA au Plan d'occupation des sols (zone d'urbanisation future).

Un projet immobilier y prévoyait la construction d'un lotissement privé. A la place, la collectivité y a installé une régie municipale agricole qui produit des légumes biologiques pour les restaurants scolaires et une Maison d'Éducation à l'alimentation durable (MEAD). Le PLU classe maintenant le site en zone agricole A.

Coordonnées

Mouans-Sartoux

Documents

DPU pour installer une régie agricole et alimenter les cantines scolaires en bio
En 2005, grâce au Droit de préemption urbain (DPU), la commune de Mouans-Sartoux (06) a acquis un ancien domaine agricole de 4 hectares comprenant un mas provençal. Le terrain était alors classé en zone NA au POS (zone d'urbanisation future). Un projet immobilier y prévoyait la construction d'un lotissement privé. A la place, la collectivité y a installé une régie municipale agricole qui produit des légumes biologiques pour les restaurants scolaires et une Maison d'Éducation à l'Alimentation Durable (MEAD). Le PLU, adopté en 2012, classe maintenant le site en zone agricole A. Ce document a permis de tripler la surface des zones A de la commune en passant de 42 à 112 hectares. L'objectif des élus est d'accueillir de nouveaux exploitants.

La régie agricole regroupe 3 employés qui produisent 25 tonnes de légumes / an, soit 85% d'autonomie en

légumes dans les cantines.

Territoire : 9 911 habitants (2018), 13,52 km²

Mouans-Sartoux a été élue "Meilleure petite ville pour la biodiversité" en 2014 et "Capitale régionale de la biodiversité" de la Région PACA en 2017.

Mots clés : DPU, acquisition, terrain agricole, PLU, zone agricole A, régie agricole, alimentation

Informations complémentaires

Thématiques

Agriculture
Aménagement du territoire

Auteur

Mouans-Sartoux (06)

Date de publication

2019

Consulter la ressource

FICHE ACTION 1

Développer une politique publique alimentaire bio et locale

Créer une régie agricole

MOUANS-SARTOUX

Population
10 000 habitants

Situation
Entre Cannes et Grasse, Alpes-Maritimes, Côte d'Azur

Cantines
1 850 couverts / jour
2 groupes scolaires
3 cuisines sur place

100% bio
- Depuis le 1er janvier 2012
- Réduction de 80 % du gaspillage alimentaire
- Sans surcoût pour la ville

Approvisionnement
- Une régie agricole (6 ha dont 3,5 ha cultivés)
- 3 employés
- 28 t de légumes / an, soit 85% d'autonomie en légumes dans les cantines
- Un marché public divisé en 24 lots

Projet alimentaire territorial (PAT)
2016 - création de la MEAD (Maison d'éducation à l'alimentation durable)

Organiser soi-même les conditions de production de denrées alimentaires sur son territoire pour fournir la restauration collective est une solution encore peu répandue en France. L'expérience de Mouans-Sartoux démontre que la régie agricole peut être un outil efficace et innovant, au service d'une politique publique ambitieuse inscrite dans le développement harmonieux de la ville et sa région.

Pourquoi ?
- Construire la souveraineté alimentaire sur le territoire
- Impulser une action publique reposant sur une forte volonté politique
- Répondre au défaut de fournisseurs locaux lors des appels d'offres
- Préserver la qualité alimentaire - fraîcheur, saisonnalité, cuisine évolutive
- Maîtriser et sécuriser une partie des approvisionnements bio et locaux

Comment ?
- Préemption d'un domaine agricole de quatre puis six hectares en 2005
- Conversion des terres en bio, certifiées par Ecocert
- L'usage : trois équivalents temps-plein et aide ponctuelle du service Espaces verts
- Planification des cultures en fonction des besoins (réajustement tous les ans)
- Récoltes livrées directement aux cuisines

Des avantages...

Conquête de l'autonomie alimentaire, rémulation des acteurs locaux (élus, personnels administratifs, associations, entreprises locales), sensibilisation des habitants aux enjeux du développement durable, base d'un projet alimentaire durable de territoire qui s'étend au-delà des cantines.

... et quelques limites

Outil à adapter aux spécificités de chaque territoire (certains sont largement pourvus en capacités de production, d'autres non) ; projet qui peut être chronophage et avoir des incidences financières, organisationnelles, etc.

Autres documents

Sciences participatives : inventaire citoyen de la biodiversité de la forêt communale
PLU : plan de zonage en faveur des espaces agricoles et de la Trame verte et bleue (TVB)
PLU : règlement en faveur des espaces agricoles et de la trame verte et bleue (TVB)

Liens utiles

Maison d'Éducation à l'Alimentation Durable (MEAD)

Liens utiles

Site internet dédié "Maison d'Education à l'Alimentation Durable"